

Préparer son entrée dans l'enseignement supérieur

S'informer et se renseigner sur les filières possibles

- <https://www.studyrama.com/>
- <https://www.onisep.fr/>
- <https://www.letudiant.fr/>
- [Fiches Villes de Campus France](#) pour découvrir les villes universitaires françaises

S'inscrire

Vous procédez à votre inscription sur Parcoursup, la plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur ou sur une autre plateforme (pour certaines écoles d'art, par exemple).

- Si vous choisissez une formation dans Parcoursup, vous devez :
 - ✓ Consulter régulièrement le site : <https://www.parcoursup.fr/>
 - ✓ Une fois retenu, vous inscrire dans l'établissement choisi (se rapprocher du site de l'établissement)
- Si vous choisissez une formation hors Parcoursup, vous devez :
 - ✓ Obtenir une attestation de désinscription de Parcoursup (téléchargeable directement dans votre dossier, rubrique "admission")
Ou
 - ✓ Obtenir une attestation de non inscription su Parcoursup
<https://dossierappel.parcoursup.fr/Candidat/attestation.noninscription?ACTION=2>

Important : Vous devez également fournir une attestation d'acquiescement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) de 90 euros sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

En effet, chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, avant son inscription, son attestation d'acquiescement de la CVEC, par paiement ou exonération (pour les boursiers), et la présenter à son établissement lors de l'inscription.

Engager des démarches

▪ **Faire une demande de bourse**

Pour obtenir une bourse sur critères sociaux, vous devez vous connecter sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> et faire votre demande de dossier social étudiant du 15 janvier au 15 mai de l'année précédant votre rentrée universitaire.

- ✓ Les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux et ayant obtenu une mention "très bien" au bac peuvent en plus bénéficier d'une aide au mérite (procédure automatique).
- ✓ Les régions peuvent également vous apporter une aide, consultez <http://www.etudiant.gouv.fr/pid37652/aides-regionales-et-dans-les-outre-mer.html> pour plus d'informations.
- ✓ Pour les autres possibilités de bourse : <http://campusbourses.campusfrance.org/fria/bourse/#/catalog>

▪ **Rechercher un logement**

- Dans une résidence CROUS : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>
- Chez un particulier : <https://www.lokaviz.fr/>
- Dans une résidence privée : <https://www.estudines.com/> <https://associationparme.fr/>
<https://www.nexity-studea.com/> <https://www.student-factory.com/fr>
- En colocation : <https://www.lacartedescolocs.fr/> <https://www.appartager.com/>
- Dans un logement intergénérationnel. <http://ensemble2generations.fr/>
<https://cohomly.com/> <https://www.cohabilis.org/>

▪ **Autres sites utiles**

Pour obtenir un garant

- Visale, une aide au cautionnement locatif <https://www.visale.fr/#/>
- Garant Me : <https://garantme.fr/fr>

Pour bénéficier d'un parrain (étudiant local) qui pourra vous aider sur place

- Buddy System, système de parrainage entre étudiants. <https://buddysystem.eu/fr/>